

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4267

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des beaux -arts et Digital Campus pour l'organisation d'actions pédagogiques pour l'année universitaire 2018-2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4267 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX -ARTS ET DIGITAL CAMPUS POUR L'ORGANISATION D'ACTIONS PEDAGOGIQUES POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Premier réseau français des écoles du web, Digital Campus propose des Bachelors et des Masters certifiés niveau I et II, en alternance ou en formation initiale. Principalement axée autour de projets réels, la pédagogie proposée par Digital Campus invite les étudiants à s'immerger dans le monde professionnel en utilisant des méthodes et des outils digitaux au profit d'entreprises ou d'institutions publiques.

De son côté, le Musée des beaux-arts souhaite développer ses liens avec les différents publics de l'enseignement supérieur afin d'être reconnu comme un lieu de ressources et de formation culturelle incontournable.

À ce titre, le Musée des beaux-arts et Digital Campus souhaitent s'associer autour de la mise en place d'un projet pédagogique pour l'année universitaire 2018-2019, permettant aux étudiants de travailler à partir des collections du musée.

Dans ce cadre, deux projets pédagogiques sont définis :

1- Participation aux Grand projets Digital Campus :

Les Grands Projets sont l'application réelle des compétences et connaissances acquises lors de la formation de Chef de Projet web et multimédia (Bachelor), Conduite de Projet Digital (Prépa Master) et Expert en Stratégie Digitale (Master). Dans le cadre de ce projet, une équipe de 6 à 9 étudiants se réunira sous forme d'agence pour assurer la communication de la 5ème édition de la Nocturne étudiante du Musée des beaux-arts.

Cette équipe sera en charge de la création et de la mise en œuvre de la communication de l'évènement au sein des établissements de l'enseignement supérieur, des BDE et autres associations étudiantes de la métropole lyonnaise mais aussi sur les réseaux sociaux, en collaboration avec le chargé de projet, le service communication du musée et l'association BEAUX-ARTS CAMPUS.

2- Organisation d'un hackathon au Musée des beaux-arts :

Dans le cadre des 20 ans de sa restauration, le Musée des beaux-arts lance un concours d'idées visant à mener une réflexion quant à son réaménagement et son extension fictifs à destination des étudiants internationaux en architecture et en design. À cet effet, Digital Campus propose à sa promotion de Master 1 (environ 65 étudiants) un hackathon de deux jours entièrement dédiés à la définition d'une stratégie web destinée à la promotion de ce concours.

Les deux projets se dérouleront selon les organisations suivantes :

Déroulé du Grand Projet : les étudiants vont se réunir chaque mardi de 17h à 20h, d'octobre 2018 à mars 2019, dans les locaux de Digital Campus. Certaines réunions pourront s'effectuer au musée selon un calendrier à définir.

- Déroulé de l'hackathon : au cours du premier semestre selon un calendrier à définir. Les activités de la première journée sont, le matin, accueil des étudiants, présentation du projet, puis visite découverte du musée et l'après-midi, travail en équipe à Digital Campus en présence des chefs de projets du musée. Les activités de la deuxième journée sont, le matin, poursuite du travail par équipe à Digital Campus et l'après-midi, présentation des projets devant un jury au Musée des beaux-arts.

Le Musée des beaux-arts s'engage à assurer la gratuité d'accès des étudiants concernés aux collections du musée pour la réalisation des deux projets de septembre 2018 à fin mars 2019. A cet effet, Digital Campus fournira au musée une liste exhaustive des étudiants participants.

Le Musée des beaux-arts rendra accessible gratuitement son auditorium pour le déroulement de l'hackathon.

Le partenariat est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et Digital Campus est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
3. Par dérogation à la délibération n° 2016/2641 approuvée au Conseil municipal du 16 décembre 2016, les étudiants participants bénéficieront de la gratuité d'entrée aux collections, sur présentation d'une liste exhaustive fournie par Campus Digital.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER